

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 1 novembre 2010**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le premier jour de novembre deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2010-11-336.2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Session ordinaire du 4 octobre 2010 et de la session extraordinaire du 25 octobre 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
  - 4.3 Programmation taxe d'accise 2010-2013
  - 4.4 Postes Canada
  - 4.5 Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région
  - 4.6 Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière Exercice financier 2011
  - 4.7 Remerciements conseil de la Fabrique de Cacouna
  - 4.8 Heures du bureau municipal
  - 4.9 Amendement du règlement no 33-10
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Préventionniste
  - 5.3 Nomination d'un inspecteur –Permis de brûlage
6. TRANSPORT ROUTIER
  - 6.1 Entente-cadre Canada-Québec sur le Saint-Laurent
  - 6.2 Adhésion Transport Adapté Vas-y
  - 6.3 Achat parcelle de terrain Yvon Desjardins- Parc Fontaine Claire

- 6.4 Haie rue Sénéchal
  - 6.5 Offre d'excavation et de remblai –Rue des Étangs
  - 6.6 Déneigement caserne incendie
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Offre de service- Étude géotechnique complémentaire
  - 7.2 Ville de Rivière-du-Loup-Tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2011
  - 7.3 Soumissions- Enlèvement, transport des déchets solides et de la récupération
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
  - 8.2 Comité sélection inspecteur en bâtiment
  - 8.3 CPTAQ- Décision Lot 3749124
  - 8.4 Évaluation du Village par l'Association des plus beaux villages du Québec
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
11. AUTRES DOSSIERS
- 11.1 Transferts de crédit
  - 11.2 Discours de la mairesse sur la situation financière
  - 11.3 Liste des personnes endettées envers la municipalité
  - 11.4 Semaine de vacances d'une employée
  - 11.5 Règlement no 34-10 sur le pouvoir d'autoriser les dépenses
  - 11.6 Contrat 9-1-1 et de répartition incendie
  - 11.7 Caureq- tarification du service incendie 2011
  - 11.8 Projet de devis- camion incendie
  - 11.9 Offre de service –subdivision rue Sénéchal
  - 11.10 Contrat de travail-employé
  - 11.11 Réseau Biblio du Bas Saint-Laurent
  - 11.12 Avis de motion- Modification au règlement d'urbanisme
  - 11.13 Rapport mensuel agente de développement
  - 11.14 Budget Corporation de développement
12. INFORMATIONS
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2010-11-337.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2010**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les procès-verbaux de la session régulière du 4 octobre 2010 et de la session extraordinaire 25 octobre 2010 soient adoptés en leur forme et teneur.

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 2010-11-338-4.1 Ratification des déboursés d'octobre et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2010 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 156 819.78\$.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

##### 4.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale déclare que tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

##### 2010-11-339-4.3 Programmation taxe d'accise 2010-2013

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la municipalité de Cacouna s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité de Cacouna s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la municipalité de Cacouna approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité de Cacouna s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**Que** la municipalité de Cacouna s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **4.4 Postes Canada**

M. Stewart Bacon président directeur général de Postes Canada nous informe que notre lettre expédiée à l'honorable Rob Merrifield, ministre d'État (transports) au sujet des services postaux, lui a été transmise. Il trouve malencontreux que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ait amorcé une campagne qui ait créé des doutes sur les services postaux. Il nous assure que Postes Canada a comme mission de servir les Canadiens.

#### **2010-11-340-4.5 Appui à la Coalition pour le maintien des comtés en région**

**Attendu que** le Directeur Général des Élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre dernier à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que des comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches disparaîtront,

**Attendu qu'**il est inacceptable que les comtés en région disparaissent, tel que prévu à la nouvelle carte électorale,

**Attendu que** les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., soit autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune,

**Attendu que** la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales, tels que :

- la disparition des régions rurales au profit des centres urbains;
- la fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité;
- la perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir;
- la diminution du poids politique des régions rurales;
- la perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales;
- l'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines;
- l'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité);
- la diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- la possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource;

**Attendu qu'**il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec. Par exemple, le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de perdre l'accessibilité au député;

**Attendu que** les problématiques de distance et de dispersion doivent être prises en compte et non seulement le critère démographique;

**Attendu que** le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives;

**Attendu que** les préfets considèrent toujours ce scénario comme étant le meilleur;

**Attendu que** le projet reçoit l'appui officiel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

**Attendu que** les préfets Serge Fortin au Témiscouata et Yvon Soucy au Kamouraska ont lancé la semaine dernière un véritable cri du cœur à tous les député(e)s de l'Assemblée nationale;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la Municipalité de Cacouna appuie la Coalition pour le maintien des comtés en région, qui prend action pour maintenir les comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches dans leur découpage actuel et mandate Serge Fortin, président de la Coalition pour le maintien des comtés en région afin de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à la présente.

(c.c. Jean D'Amour- Député de Rivière-du-Loup)

#### **2010-11-341-4.6 Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2011**

Monsieur Luc Sauvageau, directeur du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'il a approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date du 12 octobre 2010, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2011. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane : 85%

Facteur comparatif : 1.18

#### **4.7 Remerciements conseil de la Fabrique de Cacouna**

Madame Claudette Larochelle présidente de la Fabrique de Cacouna nous remercie très sincèrement pour notre contribution financière de la vente à l'encan du 3 octobre dernier.

#### **2010-11-342-4.8 Heures du bureau Municipalité de Cacouna**

**Attendu que** les heures d'ouverture du bureau municipal sont les mêmes que pour le travail des employés municipaux;

**Attendu qu'**une surcharge de travail devient impossible à surmonter dû aux éventuels travaux d'aqueduc et d'égouts;

**Attendu qu'**il est opportun de laisser le bureau fermé durant une certaine période afin que les employés puissent travailler tout en ayant un maximum de concentration;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la Municipalité de Cacouna statue que les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes :

Du lundi au jeudi inclusivement : 10 heures à midi et de 13 heures à 16 heures  
Vendredi : 10 heures à 11 heures 30.

#### **2010-11-343.-4.9 Avis motion**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté abrogeant le règlement no 33-10 décrétant des travaux de voirie, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, d'aqueduc et d'assainissement des eaux.

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

#### **2010-11-344-5.2 Préventionniste**

**Attendu que** le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup est à embaucher un préventionniste;

**Attendu que** le conseil de la MRC a reçu notre résolution acceptant les services du préventionniste;

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna avait émis une condition à son acceptation;

**Attendu que** le conseil de la MRC a demandé de retirer cette condition;

**Attendu que** le conseil a analysé cette alternative;

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la Municipalité de Cacouna modifie la résolution 2010-05-142.5.3 en enlevant les mots suivants « tel que discuté verbalement basé sur un même taux pour chacune des années ».

#### **2010-11-345-5.3 Nomination d'un inspecteur- permis de brûlage**

**Attendu que** la Caureq nous demande de donner des permis de brûlage;

**Attendu que** le conseil doit nommer une personne pour émettre de tel permis;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la Municipalité de Cacouna nomme monsieur Réjean Lebel ou monsieur Claude Lévesque comme personne responsable de l'émission des permis de brûlage pour la Municipalité de Cacouna.

### **TRANSPORT**

#### **2010-11-346-6.1 Entente-cadre Canada-Québec sur le Saint-Laurent**

Une lettre informative reçue dans le dossier de renouvellement de l'Entente-Cadre Canada-Québec sur le Saint-Laurent, qui nous indique que notre municipalité demeure à ce jour exclue de cette entente-cadre.

**Attendu que** l'élaboration de la nouvelle entente Québec-Canada sur le Saint-Laurent (Plan Saint-Laurent) veut privilégier certaines zones névralgiques du Saint-Laurent, laissant à découvert de grands pans du fleuve;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna fait partie d'une zone riveraine (Berthier-sur-Mer – Cacouna) exclue des zones névralgiques prioritaires de ce plan;

**Attendu que** ce secteur (Berthier-sur-Mer – Cacouna) supporte une exceptionnelle biodiversité favorisée entre autres par la présence de ses marais salés;

**Attendu que** la présence du fleuve, la protection de ses habitats, la bonne gestion de ses ressources, la mise en valeur de ses côtes sont des facteurs essentiels de développement pour les municipalités riveraines de ce secteur;

**Attendu que** cette approche par zones névralgiques va à l'encontre d'une perception du fleuve comme un tout interallié;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande aux instances impliquées dans l'entente Québec-Canada sur le Saint-Laurent de continuer à développer et à prioriser une approche de gestion intégrée des écosystèmes, approche permettant à tous les intervenants riverains, dont les municipalités et leurs citoyens, d'être encore et davantage parties prenantes des enjeux de conservation et de protection du Saint-Laurent.

(c.c. Bernard Généreux, député fédéral)

#### **2010-11-347-6.2 Transport Adapté Vas-y**

Monsieur Mario Bastille, directeur général de Transport Vas-y Inc. nous informe que le conseil d'administration a approuvé ses prévisions budgétaires pour l'année 2011 au montant de trois cent vingt-deux mille cent cinquante dollars (322 150\$) . La quote-part de chacune des municipalités est fixée à 1,67\$ par citoyen.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de participer au Transport Vas-y inc. pour l'année 2011 au coût de 3171\$.

#### **2010-11-348-6.3 Achat parcelle de terrain Yvon Desjardins-Parc Fontaine Claire**

**Attendu que** monsieur Yvon Desjardins vend un terrain sur la rue Desjardins;

**Attendu que** ce terrain borne au Parc Fontaine Claire;

**Attendu que** la fontaine installée sur ce terrain n'est pas entièrement sur la propriété de la Municipalité suite à un arpentage effectué par un arpenteur-géomètre;

**Attendu que** monsieur Desjardins est prêt à céder à la Municipalité la portion de terrain appropriée;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser 1000\$ à monsieur Yvon Desjardins pour l'achat de la parcelle de terrain du Parc Fontaine Claire située sur entre le fleuve et la partie du lot 100 sur la rue du Bord (montrée à l'originnaire) du cadastre du Village de Saint-Georges-de-Cacouna tel qu'il apparaît sur le plan projet minute 4111 dossier 5144 par Laval Ouellet arpenteur-géomètre ;

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale sont autorisées à signer l'acte notarié à cet effet pour la Municipalité de Cacouna.

#### **2010-11-349-6.4 Haie rue Sénéchal**

Accusé réception d'une correspondance de messieurs Marie-Louis Plourde et Hugues Guérette respectivement sous-contractant et contractant de déneigement demandant qu'un taillage de la haie de rosiers soit effectué sur la rue Sénéchal et d'enlever les roches déposées de part et d'autre de la rue afin de favoriser un bon travail en déneigement sur cette rue.

**Attendu que** le conseil a pris connaissance de la demande des messieurs Marie-Louis Plourde et Hugues Guérette concernant les problèmes d'expansion de haies de rosiers ainsi que de roches déposées en bordure de la rue Sénéchal;

**Attendu que** le conseil est conscient de la problématique;

**Attendu que** ces interventions demandés se retrouvent sur des terrains privés;

**Pour toutes ces raisons,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande aux propriétaires concernés leur collaboration afin de recevoir les services de déneigement de façon adéquate durant la prochaine saison hivernale en enlevant les roches de part et d'autre de la rue ainsi que la coupe des branches de rosiers empiétant sur la rue et ce, d'ici le 15 novembre 2010.

#### **2010-11-350-6.5 Offre d'excavation et de remblai –Rue des Étangs**

Dépôt d'une soumission de Hugues Guérette Inc pour le transport de 0-3/4, l'épandage et la compaction sur la rue des Étangs au montant de 18 800\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna ne donne pas suite à cette offre qui n'a été prévu aux prévisions budgétaires 2010.

#### **2010-11-351-6.6 Déneigement caserne-soumission**

Dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le déneigement de la caserne incendie pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Hugues Guérette Inc. pour le déneigement et le sablage au besoin de la caserne incendie comme décrit ci-dessous :

Pour l'année 2010-2011 : 2000\$ plus taxes= 2257.50\$  
2011-2012 : 2100\$ plus taxes= 2370.38\$  
2012-2013 : 2200\$ plus taxes= 2483.25\$

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer pour la Municipalité de Cacouna un contrat aux conditions énumérées.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2010-11-352-7.1 Offre de service –Étude géotechnique complémentaire**

Accusé réception d'une offre de service du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour une étude géotechnique complémentaire pour la servitude des Capucins et la station d'épuration, urbanisation de la route 132 et mise aux normes de la station d'épuration. Le tout pour un montant de 4 807.50\$ plus taxes.

**Attendu que** la préparation des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égouts et de bassins aérés arrivent à échéance ;

**Attendu que** les ingénieurs ont besoin d'études supplémentaires pour terminer les plans de prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine Ouest ainsi que les bassins aérés ;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup pour effectuer des études géotechniques complémentaires à la servitude des Pères Capucins ainsi qu'à la station d'épuration des eaux usées pour un montant de 4 807.50\$ plus taxes.

**Que** ces travaux soient payés à même le règlement d'emprunt lorsqu'il sera autorisé par le MAMROT.

### **2010-11-353-7.2 Ville de Rivière-du-Loup-Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2011**

Accusé réception d'une correspondance de monsieur Georges Deschênes greffier à la Ville de Rivière-du-Loup accompagnée d'une copie du certificat d'affichage, de publication et de l'avis public modifiant les tarifs du Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2011.

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna se doit d'enfouir ses déchets;

**Attendu que** pour notre municipalité, le lieu d'enfouissement est géré par la Ville de Rivière-du-Loup;

**Attendu que** le conseil doit approuver ces tarifs;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les tarifs pour l'année 2011 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup comme suit :

-54\$ la tonne métrique pour les matières résiduelles et matériaux secs;

-Gratuit pour une remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes;

-10\$ par bête pour les animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

### **2010-11-354-7.3 Soumission- Enlèvement et transport des déchets solides et de la récupération**

Dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération pour les années 2011, 2012, 2013.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Levasseur Environnement Inc. pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération comme décrit ci-dessous :

Pour l'année 2011 : 60 952.50\$ taxes incluses  
2012 : 62 081.25\$ taxes incluses  
2013 : 63 210.00\$ taxes incluses

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer pour la Municipalité de Cacouna un contrat avec Levasseur Environnement aux conditions énumérées.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **2010-11-355-8.2 Comité de sélection- inspecteur en bâtiment**

**Attendu que** le conseil a reçu des curriculum vitae pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment;

**Attendu qu'un** comité de sélection doit être formé pour exécuter les entrevues;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme messieurs André Guay, Gilles D'Amours, Rémi Beaulieu ainsi que Ghislaine Daris et Madeleine Lévesque comme comité de sélection pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment.

### **8.3 CPTAQ-Décision Lot 3749124**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour un fossé d'égout pluvial, de l'assiette d'une servitude permanente à être consentie sur un emplacement faisant partie du lot 37449124, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie approximative de 4 150

mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire à être consentie sur un emplacement faisant partie du même lot, d'une superficie approximative de 2 060 mètres carrés.

#### **8.4 Évaluation du village par l'Association des plus beaux villages du Québec**

Dépôt au conseil de l'évaluation du Village de Cacouna par l'Association des plus beaux villages du Québec.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### **2010-11-356-9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

**Attendu que** des ordinateurs ont été donnés à la Municipalité de Cacouna;

**Attendu que** ces ordinateurs devaient servir aux jeunes et pour améliorer les services offerts aux loisirs;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'installer ces ordinateurs à la bibliothèque et au Centre des loisirs.

**Que** le dit conseil accepte de payer les frais reliés à ces installations pour une somme d'environ 395\$ à même le budget des Loisirs Kakou inc.

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **2010-11-357-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

###### **Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21 heures et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, que l'assemblée soit ajournée au 8 novembre 19 h 30.

---

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*